

Le 29 mars 2022

**DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
19 MARS 2022**

Date de convocation 25 février 2022	L'an deux mil vingt et deux, 19 mars à 18 heures 30, le Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Patrice VERNHETTES, Maire.
Nombre de membres	
En exercice : 13	Etaient présents : Monsieur VERNHETTES Patrice, Madame CHATEAU Françoise,
Présents : 9	Madame JALIER Roselyne, Madame HEINZE Nathalie, Madame PITARD Annick,
Votants : 9	Madame SAUVAGE Marie, Monsieur ROUAULT Albert, Madame PETITPAIN Evelyne, et Madame SANCHEZ Antonia
	Absents excusés : Mesdames KRINCKET Manon, Madame PICHARD Anne
	Absents non excusés : Madame DE CARVALHO PEREIRA Manuela, Monsieur LEPROUST Claude

**Adoption du compte rendu du CCAS du 12 janvier 2022**

Remarque de Mme Pitard concernant la date d'envoi tardive de ce compte rendu. Mme la vice-présidente précise que la secrétaire est absente. Le compte rendu et les délibérations correspondent à une procédure administrative spécifique qui ne correspond pas à mes fonctions d' élu.

Mme Pitard souhaite savoir qui a formulé la demande de subvention des restos du cœur et s'étonne de notre refus de subvention compte-tenu que 2 Briérois fréquentent les restos du cœur de Montfort.

Mme Château informe que cette demande nous parvient des restos du cœur du siège départemental. Elle rappelle que le budget du CCAS ne peut répondre à toutes les demandes de subvention et que l'épicerie sociale et solidaire répond aux besoins alimentaires. Elles proposent que les 2 Briérois se fassent connaître soit à l'épicerie ou à moi-même pour obtenir un bon d'accès.

**Ordre du jour :**

- Compte de gestion 2021,
- Compte administratif 2021,
- Affectation des résultats,
- Budget primitif 2022,

- Demandes de subventions,
- Organisation du séjour ANCV 2022,
- Informations diverses.

Madame CHÂTEAU propose qu'il soit rajouté un point concernant l'analyse des besoins sociaux qui a été présenté au CCAS du 12 janvier 2022.

**L'ajout de ce point supplémentaire est adopté par 8 membres. Une abstention : Mme JALIER.**

### COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire, Président du conseil d'Administration, donne lecture du compte de gestion 2021 de la trésorerie de Saint Calais pour le CCAS de Saint Mars la Brière.

**Le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité donne quitus au comptable de la collectivité.**

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame CHATEAU, Vice-Présidente du conseil d'Administration, présente le compte administratif 2021 du CCAS.

#### Compte administratif 2021- Dépenses

		<b>BP 2021</b>	<b>Réalisé 2021</b>
<b>D011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>18 600.00€</b>	<b>15 999.87 €</b>
<b>D 604</b>	<b>Achat prestation de services</b>	<b>6 300.00 €</b>	<b>8 892.20 €</b>
<b>D 60612</b>	<b>Energie</b>		
<b>D 60622</b>	<b>Carburant</b>		
<b>D 60623</b>	<b>Alimentation</b>		<b>1 160.34 €</b>
<b>D 60632</b>	<b>Fournitures d'entretien et petits</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>520.75 €</b>
<b>D61521</b>	<b>Terrains</b>		
<b>D 6232</b>	<b>Fêtes et cérémonies</b>	<b>5 300.00€</b>	<b>2 028.00 €</b>
<b>D 6237</b>	<b>Publications</b>		<b>408.00 €</b>
<b>D 6247</b>	<b>Transport collectif</b>	<b>3 500.00 €</b>	<b>2 182.04 €</b>
<b>D 6257</b>	<b>Réception</b>	<b>1 000.00 €</b>	<b>58.54 €</b>
<b>D 6261</b>	<b>Frais d'affranchissement</b>	<b>500.00 €</b>	
<b>D 6281</b>	<b>Cotisations – concours divers</b>	<b>200.00 €</b>	<b>200.00 €</b>
<b>D 62878</b>	<b>A d'autres organismes (gala des seniors)</b>	<b>800.00 €</b>	<b>550.00 €</b>
<b>D 012</b>	<b>Charges de personnels et assimilés</b>	<b>800.00 €</b>	<b>554.74 €</b>
<b>D 6451</b>	<b>Cotisation à l'urssaf</b>	<b>800.00 €</b>	<b>554.74 €</b>
<b>D65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>41 000.00 €</b>	<b>37 555.11 €</b>
<b>D 6562</b>	<b>Aides</b>	<b>15 000.00 €</b>	<b>12 358.11 €</b>
<b>D 6574</b>	<b>Subventions de fonctionnement aux associations</b>	<b>26 000.00 €</b>	<b>25 197.00 €</b>
<b>D67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>2 600.00 €</b>	<b>0 €</b>
<b>D 6718</b>	<b>Autres charges de gestion</b>	<b>2 600.00 €</b>	<b>0 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>63 000.00 €</b>	<b>54 109.72 €</b>

## Compte administratif 2021- Recettes

	Proposition	2021
	BP 2021	Réalisé
<b>CHAPITRE 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>7101.14</b>	<b>7101.14</b>
<b>CHAPITRE 13 ATTENUATION DE CHARGES</b>		
<b>CHAPITRE 70 VENTE PRODUITS PREST. SERV.</b>	<b>5898.86</b>	<b>10 505.35</b>
705 Etudes		
706 Prestations de service	5898.86	10 505.35
<b>CHAPITRE 74 SUBVENTION D'EXPLOITATION</b>	<b>50 000.00</b>	<b>50 000,00</b>
7474 Subvention commune		
	50 000,00	50 000,00
<b>CHAPITRE 75 AUTRE PRODUIT GESTION COURANTE</b>		
758 produits de gestion courante		
<b>CHAPITRE 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>-</b>	<b>145.28</b>
7788 Mandats annulés	-	145.28
<b>Total</b>	<b>63 000,00</b>	<b>67 751.77</b>

Monsieur le Maire, Président du conseil d'Administration quitte la séance au moment du vote.  
**Le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité.**

### AFFECTATION DES RÉSULTATS

Monsieur le Maire, Président du conseil d'Administration présente le compte de résultat de l'exercice 2021 et l'affectation sur le budget 2022.

#### AFFECTATION DU RESULTAT 2022 SUR BUDGET ANNEXE 12 CCAS 2022

##### Résultat d'exécution de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 60 650.63

Dépenses de fonctionnement 53 940.97

**Résultat au titre de l'exercice arrêté 6 709.66**

Excédent au titre des exercices antérieurs 7 101.14

**Soit un résultat positif à affecter de 13 810.80**

##### Résultat d'exécution d'investissement

Dépenses d'investissement 0 €

Recettes d'investissement 0 €

**Solde d'exécution 0 €**

Déficit antérieur reporté 0 €

Solde des restes à réaliser 0 €

**besoin en financement 0 €**

**Affectation obligatoire - besoin à couvrir (compte 1068)**

**Résultat à affecter à l'excédent de fonctionnement (chapitre 002) 0 €**

**13 810.80 €**

Le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'affectation des résultats.

**BUDGET PRIMITIF 2022**

Monsieur le Maire, Président du conseil d'Administration présente le projet de budget primitif 2022.

**Budget 2022 Recettes**

	<b>Proposition BP 2022</b>
<b>CHAPITRE 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>13 810.80</b>
<b>CHAPITRE 13 ATTENUATION DE CHARGES</b>	
<b>CHAPITRE 70 VENTE PRODUITS PREST. SERV.</b>	<b>2 000.00</b>
705 Etudes	
706 Prestations de service	<b>2 000.00</b>
<b>CHAPITRE 74 SUBVENTION D'EXPLOITATION</b>	<b>36 000,00</b>
7474 Subvention commune	
<b>CHAPITRE 75 AUTRE PRODUIT GESTION COURANTE</b>	<b>36 000,00</b>
<b>Total</b>	<b>51 810,80</b>

**Budget 2022 Dépenses**

	<b>BP 2022</b>
<b>D011</b>	<b>Charges à caractère général</b>
<b>D 604</b>	<b>Achat prestation de services</b>
<b>D 60612</b>	<b>Energie</b>
<b>D 60622</b>	<b>Carburant</b>
<b>D 60623</b>	<b>Alimentation</b>
<b>D 60632</b>	<b>Fournitures d'entretien et petits</b>
<b>D 61521</b>	<b>Terrains</b>
<b>D 6232</b>	<b>Fêtes et cérémonies</b>
<b>D 6237</b>	<b>Publications</b>
<b>D 6247</b>	<b>Transport collectif</b>
<b>D 6257</b>	<b>Réception</b>
<b>D 6261</b>	<b>Frais d'affranchissement</b>
<b>D 6281</b>	<b>Cotisations – concours divers</b>
<b>D 62878</b>	<b>A d'autres organismes (gala des seniors)</b>
<b>D 012</b>	<b>Charges de personnels et assimilés</b>
<b>D 6451</b>	<b>Cotisation à l'urssaf</b>
<b>D65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>
<b>D 6562</b>	<b>Aides</b>
<b>D 6574</b>	<b>Subventions de fonctionnement aux associations</b>
<b>D67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>
<b>D 6718</b>	<b>Autres charges de gestion</b>
	<b>TOTAL</b>

Le conseil d'administration du CCAS, approuve le budget 2022 à l'unanimité.

## AUTORISATION D'ORGANISATION DU SEJOUR à URRUGNE DU 18 au 24 JUIN 2022

En collaboration avec la commune de Changé « Seniors en vacances » de l'ANCV est proposé aux Briérois afin de permettre à tous les retraités et aux personnes à mobilité réduite de s'offrir des vacances à un tarif préférentiel. Ce séjour est organisé avec la collaboration de la commune de Changé. Il se déroulera du 18 au 24 juin 2022 au centre VVF villages d'URRUGNE

- une offre de séjour de qualité, pensée pour les seniors avec un programme d'excursions adapté

Les séjours sont proposés « **tout compris hors transport** » (8 jours /7 nuits), et intègrent la pension complète, les animations et les excursions.

- L'autorisation de signer le contrat d'engagement avec « V.V.F Villages » : coût du séjour 410€ par personne hors assurance multirisques et taxe de séjour.
- Une aide financière de 180 € de L'ANCV est accordée à tout retraité dont le revenu net imposable et inférieur aux montants indiqués ci-dessous

Tableau 6. Seuils d'imposition.

NOMBRE DE PARTS	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Revenu net imposable											
- personne seule	14961	20002	25044	30085	35127	40168	45210	50251	55293	60334	65376
- couple marié ou pacsé	-	-	28235	33276	38318	43359	48401	53442	58484	63525	68567

Pour les personnes désirant une chambre seule, un supplément de 11€ par nuit sera appliqué.  
Est proposé au vote :

La vice-présidente du conseil d'administration fait procéder au vote pour :

- l'organisation du séjour avec la commune de Changé
- l'autorisation de rajouter une excursion au programme sans alourdir le coût du séjour.
- l'autorisation de signer le contrat d'engagement avec « VVF Villages » : coût du séjour hors taxe de séjour, assurance multirisque et chambre seule (11€/nuit) soit 410 €
- l'autorisation de signer la convention avec ANCV
- de solliciter des subventions (CARSAT...)
- d'organiser le repas du retour soit le 24 juin 2022

**Le conseil d'administration donne son accord à l'unanimité pour l'organisation de ce séjour à Urrugne du 18 au 24 juin 2022**

## AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ANCV 2022

**A l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise Monsieur le Président du CCAS à signer la convention avec l'organisme ANCV**

## CHOIX DU TRANSPORTEUR POUR LE SÉJOUR ANCV 2022

Choix du transporteur pour se rendre à Urrugne le 18 juin 2022, retour à Changé et St Mars la Brière le 24 juin 2022.

2 devis établis en janvier et février avec le car qui reste sur place ont été reçus (GROSBOIS, ROBIN). Le prix le moins élevé est à 4765 €

2 devis établis en janvier et février avec le car qui ne reste pas sur place ont été reçus (GROSBOIS, ROBIN) le prix le moins élevé est à 4175 €.

Les devis proposés ont été établis avant la déclaration de guerre en Ukraine. Les prix du carburant ayant beaucoup augmenté à ce jour, les transporteurs refusent de s'engager à réaliser le transport à perte. Robin voyages a établi un devis pour un montant de 4765 €, il doit donner une réponse début de la semaine du 21 mars. Le 16 mars, Transport Basque Bondissant a établi un devis pour un montant de 5420 €.

La Vice-présidente propose de choisir en - 1 Robin Voyages pour un montant de 4765 € si refus et que sa nouvelle proposition est supérieure à Basque Bondissant, elle demande l'autorisation aux membres du conseil d'administration de retenir en -2 Basque Bondissant pour un montant de 5420 €.

**A l'unanimité, le Conseil d'Administration autorise Monsieur le Président du CCAS à choisir le meilleur prix des devis des transporteurs et le transporteur qui acceptera de faire le trajet soit**

**1 – Robin voyages pour 4765 €**

**2 – En cas de refus de Robin voyages, Transport Basque Bondissant pour 5420 €**

### PROPOSITION DE MODALITÉS DE PAIEMENT SÉJOUR ANCV 2022

Le séjour ANCV aura lieu à Urrugne du 18 au 24 juin 2022, modalités de paiement proposées.

Coût du séjour avec taxe de séjour	415.04	235.04
	Non éligible à l'aide ANCV	Éligible à l'aide ANCV
Inscription	140	80
avr-21	140	80
mai-21	135.04	75.04
somme versée	415.04	235,04
juin-21		
Hors transport et subvention de la CARSAT éventuellement. Hors chambre seule 77€/semaine et hors augmentation de la taxe de séjour		

2 séjours offerts moyennant 40 participants = 820 €, somme qui servira à payer le repas du midi du retour en cafétéria, le reste sera déduit du montant du transport. Pour rappel, l'ANCV n'autorise pas les centres de vacances à supprimer le tarif pique-nique.

**A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide de retenir les modalités de paiement pour le séjour ANCV qui sera organisé du 18 au 24 juin 2022 à URRUGNE.**

### DEMANDE DE SUBVENTION SARTH'72

SARTH 72 (Service d'Aides Rurales par des Travailleurs Handicapés) basé 10 rue Victor Croyeau -72250 Parigné l'Évêque sollicite une demande de subvention pour le portage de repas à domicile pour un montant de 1316 € soit :

2631 repas x 0.50€, livrés à 13 brièrois.

**Après délibération, les membres du CCAS décident à l'unanimité d'accorder une subvention d'un montant de 1316 € à SARTH'72 de Parigné l'Évêque.**

#### DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION HUMANITAIRE TOPO SANS FRONTIERES

Il est demandé à Mme la Vice-Présidente de se renseigner concernant le lieu de résidence des jeunes étudiants de cette association. La demande sera examinée au prochain CCAS

#### ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Mme la vice-présidente rappelle que lors du CCAS du 12 janvier 2022, l'ABS a été présenté et il a été retenu que plusieurs points nécessitaient d'être travaillés.

**1 - Accès aux loisirs trop cher = 43 %. Accès à la culture trop cher = 19 %.** La commission action sociale et non le CCAS a été invité à se réunir 2 fois pour réfléchir comment répondre à cette problématique (9 février- 3 membres élus présents, la réunion a été reportée au 23 février à nouveau 3 membres élus présents). Lors de cette commission, et reprécisé à nouveau ce jour, Mme Heinze rappelle qu'elle ne voit pas l'intérêt de cette réunion participative proposée aux habitants. Que tout a déjà été mis en place pour répondre à ce coût pour accéder aux spectacles, notamment par des places offertes mises à disposition des associations afin de les offrir à leurs adhérents. Mme Château demande si les places sont utilisées, réponse de Mme Jalier : peu utilisées. Madame Sanchez en qualité de trésorière d'une association informe qu'elle découvre que les places sont destinées aux adhérents. Monsieur le Président propose à Mme Jalier de travailler avec les associations afin qu'elles communiquent auprès des adhérents cette mise à disposition de places gratuites (10 par associations).

Mme la vice-Présidente précise ainsi que Mr le Président confirme que les aides pour faciliter l'accès aux loisirs et à la culture relèvent totalement du CCAS.

**Conclusion après échanges :** Une communication écrite va être distribuée par l'intermédiaire des enfants scolarisés pour informer que le CCAS peut examiner les difficultés financières rencontrées par les familles pour accéder aux loisirs. Il sera demandé aux associations de faire remonter au CCAS les familles repérées lors des inscriptions ayant des difficultés financières.

**2 - Le covoiturage, 61 % souhaitent covoiturés.** Il a été suggéré Blablacar au quotidien, nous allons voir si sur l'application intra-muros il y a une possibilité. Mme la Vice-Présidente ainsi que Mr le Président rappellent que la compétence mobilité relève de l'inter-communalité.

**3 - Communication des actions proposées par le CCAS environ 50 % ont exprimés ne pas être informés.** A l'unanimité les membres rappellent que toutes les actions sont diffusées dans commun'infos, le journal communal, panneau lumineux, courrier.... Mme Château propose un livret spécial CCAS, **A l'unanimité, les membres expriment que ce livret n'apportera rien de plus.**

#### INFORMATIONS DIVERSES

Fin de la séance à 20 h 30.

Patrice VERNHETTES	Françoise CHATEAU	Roselyne JALIER
Nathalie HEINZE	Annick PITARD	Marie SAUVAGE
Albert ROUAULT	Evelyne PETITPAIN	Antonia SANCHEZ